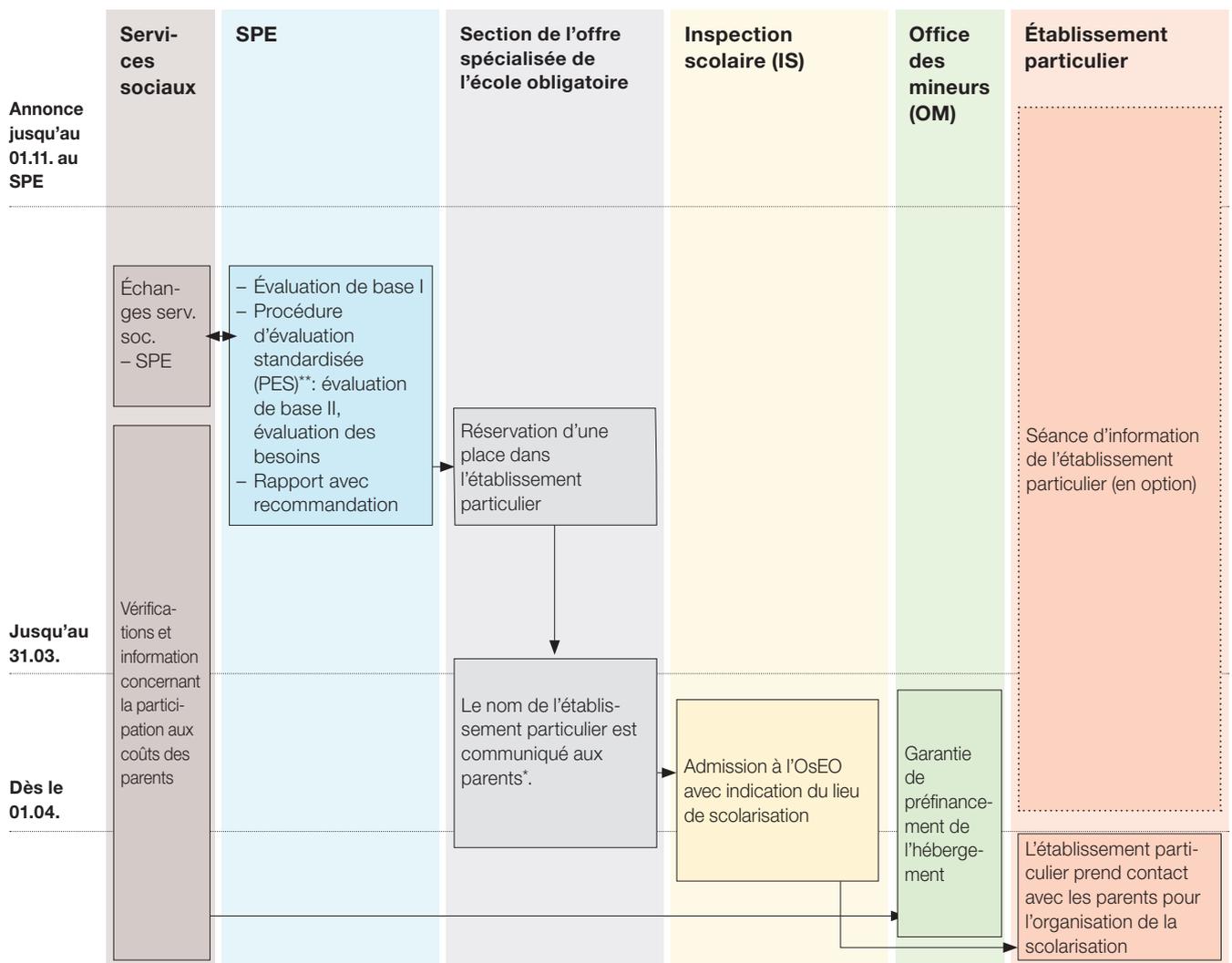


Processus Offre spécialisée de l'école obligatoire mise en œuvre de manière séparée avec hébergement, avec accord commun

Sous la direction des services sociaux

Évaluation par les services sociaux
Nécessité d'une prise en charge et participation aux coûts des personnes détentrices de l'autorité parentale pour l'hébergement.

En cas de besoin potentiel en matière d'offre spécialisée de l'école obligatoire, annonce au Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE) par les services sociaux
avec les documents d'évaluation des services sociaux et de l'école (formulaire d'annonce / rapport de la maîtresse ou du maître de classe avec prise de position de la Direction d'école, rapport d'évaluation de l'ens. spéc.)



* ou la représentante légale, le représentant légal

** en accord avec les parents (ou la représentation légale) ou sur décision par voie de service